



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

12 mars 2010

À l'Honorable Stephen Harper
Premier Ministre du Canada
Ottawa, Ontario

Monsieur le Premier Ministre Harper:

Femmes Autochtones du Québec se félicite de votre annonce lors du Discours du Trône selon laquelle le gouvernement du Canada allait prendre des mesures pour adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ci-après la Déclaration).

La Déclaration est l'instrument de droits de la personne le plus complet qui respectent les droits individuels et collectifs des peuples autochtones et qui est mis en œuvre par plusieurs organes de surveillance des traités, des agences spécialisées et des mécanismes de droits humains des Nations Unies. C'est une Déclaration qui a des implications juridiques et qui n'est pas seulement une déclaration d'intention.

Comme de nombreuses décisions de la Cour Suprême du Canada l'ont rappelée, le gouvernement du Canada a une obligation constitutionnelle de consulter les peuples autochtones sur tous les sujets ayant un impact sur leurs droits. Aussi, il est impératif que le gouvernement du Canada informe les peuples autochtones sur son plan de consultation concernant l'adoption de la Déclaration, et ainsi obtenir un soutien entier et réel des peuples autochtones. La consultation organisée par le Canada doit se faire dans des délais raisonnables, doit être sincère et inclusive et accommoder les préoccupations des peuples autochtones. Elle ne peut donc être limitée seulement aux organisations autochtones nationales.

Les instruments de droits humains internationaux énoncent des standards essentiels de respect, de promotion et de réalisation des droits de la personne. La Déclaration ne fait pas exception. Elle ne peut par conséquent pas être limitée à ce qui existe déjà dans la constitution ou les lois d'un pays. La restreindre ainsi mettrait en péril les droits de la personne des peuples autochtones et pourrait servir à légitimer les injustices et discriminations existantes au niveau national. Cela serait un précédent international dangereux qui serait en contradiction avec les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Aucune limitation de ce type n'a jamais été imposée par les gouvernements antérieurs du Canada, en ce qui concerne par exemple la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou les deux Pactes internationaux.

FAQ attend respectueusement votre réponse sur cet important sujet et nous espérons pouvoir travailler avec votre gouvernement à l'adoption de la Déclaration.

Skén:nen - Dans la paix et l'amitié

Ellen Gabriel
President

cc. Minister Chuck Strahl, Indian and Northern Affairs Canada
Minister Rob Nicholson, Justice Canada
Minister Lawrence Cannon, DFAIT
Michael Ignatieff, Leader, Liberal Party of Canada
Jack Layton, Leader, New Democratic Party
Gilles Duceppe, Leader, Bloc Québécois
James Anaya, UN Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people
Victoria Tali-Corpuz, Chair, UN Permanent Forum on Indigenous Issues